

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

CENTRE HOSPITALIER COMMINGES PYRENEES (CHCP)

Avenue Simone Veil
31800 SAINT-GAUDENS

HOPITAUX DE LUCHON (HDL)

5, cours des Quinconces
31110 BAGNERES DE LUCHON

Prestations, travaux et fournitures relatives à la maintenance, l'entretien et l'optimisation des installations de sécurité incendie, moyens de secours incendie et des systèmes d'extinction automatique à eau et à mousse du Groupement Hospitalier du territoire Haute-Garonne - Tarn Ouest

Lot 12 : Maintenance des moyens de secours CH ST GAUDENS – LUCHON

Note importante :

Le titulaire s'attachera à lire précisément les prescriptions de chaque établissement partie



Table des matières

TITRE I. DISPOSITIONS GENERALES.....	3
I-1 PREAMBULE.....	3
I-2 OBJET DU MARCHE.....	3
I-3 PRESENTATION GENERALE DU CENTRE HOSPITALIER COMMINGES PYRENEES ET DES HOPITAUX DE LUCHON.....	4
I-4 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES.....	5
I-5 EVOLUTION DE LA CONSISTANCE DU PARC	5
I-6 EVOLUTION TECHNOLOGIQUE	6
I-7 REGLEMENTATION EN VIGUEUR.....	6
I-8 SUJETION EN MILIEU HOSPITALIER	7
I-9 GARANTIE	7
I-10 SOUS-TRAITANCE.....	8
I-11 CONSOMMABLES ET PIECES DETACHEES.....	8
I-12 OBLIGATION EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	9
TITRE II. PRESTATION DE MAINTENANCE.....	9
II-3 VERIFICATION ET MAINTENANCE DES EXTINCTEURS.....	11
II-4 VERIFICATION ET MAINTENANCE DES POTEAUX INCENDIES.....	15
II-5 VERIFICATION ET MAINTENANCE DES DESENFUMAGES MANUELS	17
II-6 CONDITIONS D'INTERVENTION	19
TITRE III. ANNEXES	21
III-1 RENOUVELLEMENT DU PARC EXTINCTEURS	21
III-2 ETAT DU PARC DU CHCP.....	22
III-3 ETAT DU PARC DES HDL.....	28



TITRE I. DISPOSITIONS GENERALES

I-1 PREAMBULE

Dans le cadre de la réglementation sur les moyens de secours incendie, le Centre Hospitalier Comminges Pyrénées (CHCP) et les Hôpitaux de Luchon (HDL) font appel à un prestataire externe à travers ce cahier des charges. Pour ce faire, le futur titulaire devra assurer la maintenance de ces installations dans le périmètre défini dans le présent CCTP.

I-2 OBJET DU MARCHE

Le présent accord-cadre a pour objet l'ensemble des prestations techniques et des fournitures relatives à la **maintenance, l'entretien et l'optimisation des moyens de secours incendie du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées et des Hôpitaux de Luchon.**

Le présent marché est un marché de « prestations de services ».

Pour toutes les prestations concernées par le présent marché, le titulaire est soumis à obligation de résultat.

L'opérateur économique devra avoir une parfaite connaissance **de la réglementation, des techniques et matériels installés qui constituent le parc à maintenir objet du présent marché. Ce marché devant être exécuté sur un site en activité, particulièrement sensible en raison de ses spécificités architecturales, l'opérateur économique devra respecter des contraintes spécifiques en matière d'hygiène et de sécurité.**

Ces prestations de maintenance permettront notamment :

- de maintenir un bon niveau de fiabilité des équipements
- d'assurer la maintenance et le contrôle des équipements
- d'optimiser la durée de vie des équipements
- de bénéficier des conditions de fonctionnement optimales
- d'assurer la sécurité des biens et des personnes
- de maîtriser les coûts.

Pour respecter ces objectifs, le titulaire devra :

- réaliser l'ensemble des prestations dans le respect des exigences du présent CCTP et mettre en place une organisation permettant de faire face à ses obligations contractuelles
- assurer une transparence totale dans l'exécution du contrat entre les différents intervenants potentiels et les responsables chargés de la sécurité incendie
- respecter les arrêtés, décrets et normes en vigueur

Les prestations entrant dans le cadre du forfait sont :

- La main d'œuvre et les fournitures pour les prestations de maintenance préventive

Les prestations entrant dans le cadre d'une gestion à bon de commande sont :

- La main d'œuvre et les fournitures pour les prestations de maintenance corrective
- L'acquisition de matériel et d'équipement
- L'assistance technique : mise à jour de dossier, étude et proposition de projet détaillé et estimé financièrement pour les travaux de renouvellement d'installation, opérations d'adaptations simples
- La mise à jour des plans, évacuations et interventions

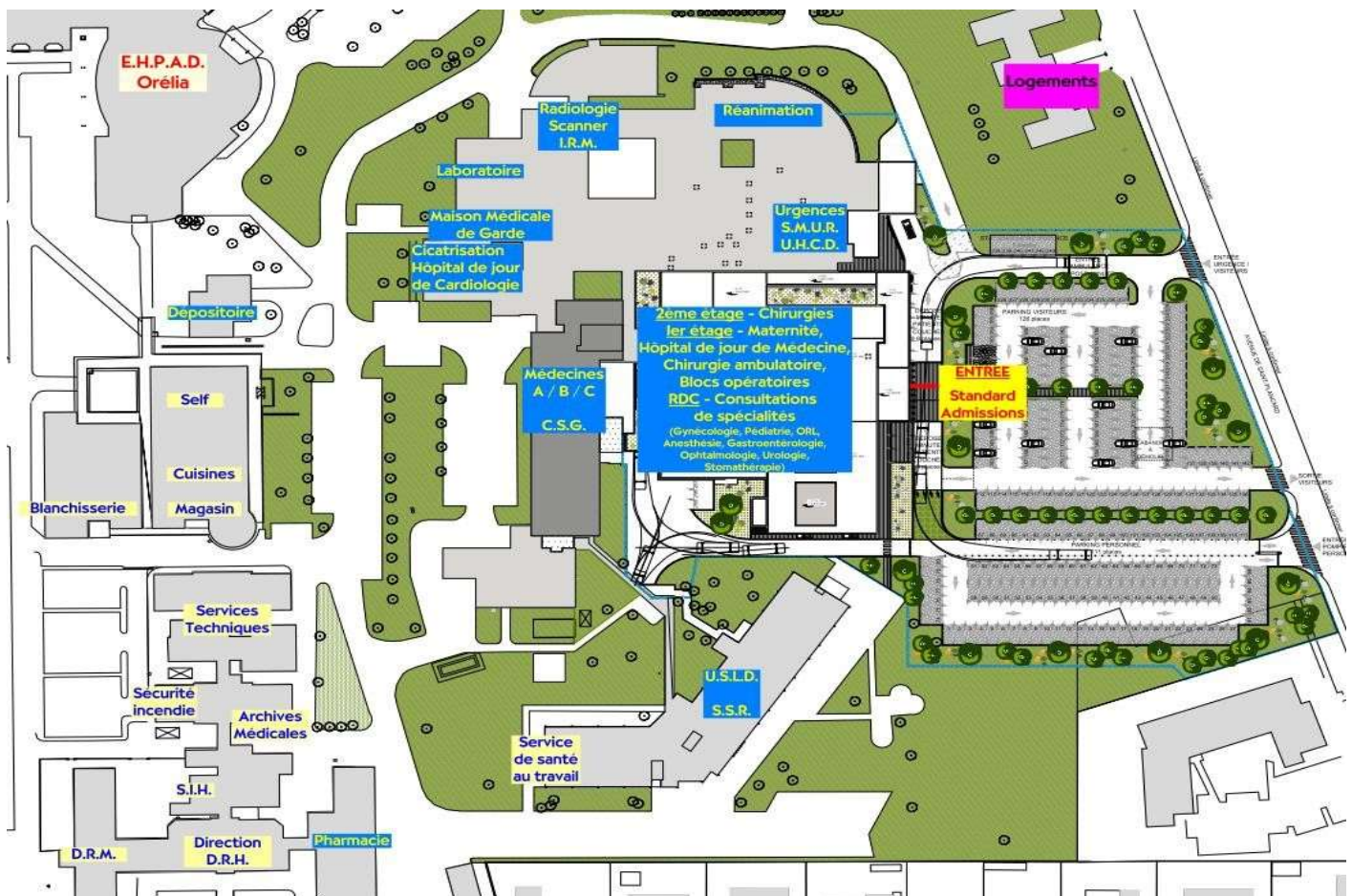
I-3 PRESENTATION GENERALE DU CENTRE HOSPITALIER COMMINGES PYRENEES ET DES HOPITAUX DE LUCHON

Le CHCP avec plus de 12 589 séjours d'hospitalisations complètes et 6 711 séjours de moins de 24H., 348 accouchements, et 21 534 passages aux Urgences en 2024, réalise sa mission d'une prise en charge de qualité des patients au sein de son territoire.

Le CHCP c'est environ 100 métiers différents qui collaborent ensemble pour faire progresser l'établissement : on compte 980 professionnels de santé (dont 67 médecins et 14 internes) qui assurent le fonctionnement de 438 lits et places répartis en 3 pôles d'activité clinique, 1 pôle medicotechnique et 1 pôle management & logistique.

Les différentes structures des Hôpitaux de Luchon permettent à la population de la région d'accéder à une offre de soins de qualité avec des équipes médicales et soignantes disponibles et disposant des compétences reconnues, pour assurer une activité de rééducation et de réadaptation en Service de Soins de Suite et de Réadaptation et pour répondre à une demande d'hébergement en résidence pour personnes âgées dépendantes.

I-3.1 Le Centre Hospitalier Comminges Pyrénées





Bâtiments	Surface (m ²)	Adresse
M.C.O.	17 496	Avenue Simone Veil 31800 Saint-Gaudens
F.P.A.	5 100	Avenue Simone Veil 31800 Saint-Gaudens
ADMINISTRATION & LOGISTIQUE	6 480	Avenue Simone Veil 31800 Saint-Gaudens
EHPAD ORELIA	7 456	Avenue Simone Veil 31800 Saint-Gaudens

I-3.2 Les Hôpitaux de Luchon

SITES	Surface (m ²)	Adresse
Centre de Rééducation Fonctionnelle	8 627	5, Cours des Quinconces 31110 Bagnères de Luchon
EHPAD GABRIEL ROUY & Centre de Convalescence et de Gériatologie	6 292	4, avenue Alexandre Dumas 31110 Bagnères de Luchon
EHPAD Noëlie SECAIL	4 100	Col des Ares 31510 Antichan de Frontignes

I-4 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

I-4.1 Centre Hospitalier Comminges Pyrénées

Bâtiments	Moyens de secours
M.C.O.	Extincteurs, exutoires et bornes incendie
F.P.A.	Extincteurs, exutoires
Administration & Logistique	Extincteurs, exutoires
EHPAD Orélia	Extincteurs, exutoire et bornes incendie

I-4.2 Hôpitaux de Luchon

Bâtiments	Moyens de secours
Centre de Rééducation Fonctionnelle	Extincteurs, exutoires
EHPAD N. SECAIL	Extincteurs, exutoires
EHPAD G. ROUY & Centre de Convalescence Gériatrique	Extincteurs, exutoires

I-5 EVOLUTION DE LA CONSISTANCE DU PARC

L'annexe financière du marché mentionne l'inventaire du parc des équipements soumis à une maintenance de type forfaitaire, tel qu'existant à la date de signature du marché.



Ce parc est susceptible d'évoluer tout au long de la durée du marché par :

- l'ajout d'équipements bénéficiant des prestations prévues au marché : il s'agit d'appareils **initialement sous garantie ou acquis au cours du présent marché et qui sont inclus** dans le marché à compter de la date d'expiration de la garantie ;
- le retrait d'équipements bénéficiant des prestations prévues au marché : **ces appareils ne donnent alors plus lieu à facturation.**

Lorsque les modifications de parc consistent en des suppressions d'équipements ou des ajouts d'équipements identiques ou semblables à ceux prévus au marché et soumis à un tarif de maintenance déjà prévu au marché, ces modifications se traduisent par une mise à jour, au moins une fois par an, de l'annexe financière, basée sur le nouvel état du parc constaté par le Titulaire et le Pouvoir Adjudicateur, sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant.

Le montant facturé est calculé au prorata temporis, en tenant compte de la date effective d'ajout ou de retrait de l'équipement.

En cas d'ajout d'équipements soumis à des conditions tarifaires nouvelles non prévues au marché initial, l'intégration de ces équipements et de leurs tarifs de maintenance donnera lieu à la signature d'un avenant.

Le Titulaire indique dans son offre et au cours de l'exécution du marché, les équipements pour lesquels la maintenance est susceptible de ne plus être assurée jusqu'au terme du marché public, en raison de leur obsolescence annoncée par leur fabricant, notamment du fait de l'arrêt de fabrication des pièces détachées.

I-6 EVOLUTION TECHNOLOGIQUE

En cas d'évolution technologique et/ou de consistance du parc durant la période d'exécution du marché, le Titulaire aura la possibilité, après accord du Pouvoir Adjudicateur, de remplacer les équipements faisant l'objet du marché par des produits plus performants ou d'inclure au présent marché des produits similaires de technologie nouvelle, à condition que le Titulaire s'engage à maintenir, pour le moins, le prix qu'il aura consenti lors du dépôt de son offre, tout en le justifiant par un nouveau certificat d'exclusivité.

En cas d'évolution technologique majeure, d'évolution des techniques médicales, de soins ou d'analyse ou d'évolution réglementaire, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de résilier le marché sans indemnité après préavis de 3 mois.

I-7 REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le titulaire se référera pour la réalisation du présent marché aux réglementations, normes et autres documents officiels de référence en vigueur applicables aux prestations objets du marché, ainsi qu'aux préconisations des constructeurs des matériels concernés, et ce, pendant toute la durée du marché et notamment :

- Au « Guide de la Maintenance des extincteurs mobiles » édité par le CNMIS (édition en vigueur à la date d'intervention)
- A la Norme NF S 61-919 « Maintenance des extincteurs d'incendie portatifs » (édition en vigueur à la date d'intervention)
- A la Norme NF S 61-922 « Activités de service relatives à la maintenance des extincteurs portatifs, mobiles et fixes » (édition en vigueur à la date d'intervention)



- Le cas échéant, à la règle R4 de l'APSA (selon l'édition en vigueur lors de l'établissement du certificat de conformité N4)

Cette énumération de la réglementation n'est donnée qu'à titre d'information. Elle ne peut constituer une énumération limitative, le Titulaire devant se référer à tous les règlements, lois, etc. afférents à sa spécialité et également aux travaux autres qui lui sont imposés.

I-8 SUJETION EN MILIEU HOSPITALIER

Il est rappelé que les prestations se dérouleront en milieu hospitalier, en site occupé.

Le titulaire doit, en conséquence, tenir compte et prévoir toutes les dispositions et aménagements nécessaires pour limiter au maximum les nuisances occasionnées lors des interventions (poussière, bruit...) qui viendraient troubler les activités de soins tant vis à vis des patients que du personnel hospitalier.

Le protocole hygiène à appliquer lors de la réalisation de travaux ou de prestations de maintenance au CH Comminges Pyrénées et aux Hôpitaux de Luchon est fourni en annexe du présent CCTP.

Le titulaire s'assurera de ne pas gêner la circulation des personnes, des véhicules d'urgence médicale lors de ses interventions sur le terrain (voies pompiers, parkings...).

Les risques généraux dans les établissements de santé sont précisés dans le plan de prévention type.

A ce titre, le titulaire devra établir un plan de prévention avant la date de prise en charge du marché.

De plus, le titulaire devra respecter les procédures sanitaires et exigences supplémentaires liées à de nouvelles contraintes sanitaires survenant en cours d'exécution du marché. Il aura à sa charge la fourniture pour ses intervenants des éventuels EPI rendus nécessaires.

I-9 GARANTIE

- Les interventions de maintenance préventive ou corrective seront garanties au minimum trois mois. Le titulaire pourra, s'il le souhaite, allonger ces délais dans le cadre de réponse technique joint à la présente consultation.
- Toutes les pièces remplacées dans le cadre d'une visite préventive ou corrective seront garanties un (1) an.
- Toutes pannes survenues dans les trois (3) mois suivant l'intervention de maintenance préventive, ne résultant pas d'une mauvaise utilisation ou d'une cause extérieure, (vandalisme, choc accidentel...) ou d'un défaut ayant fait l'objet d'un devis, seront prises en charge sous garantie.
- En cas de remplacement de matériel, et qu'il s'agisse d'opérations de maintenance ou de travaux, en dehors des matières consommables, aucune fourniture ne peut être facturée pendant les périodes de garantie.
- Pour tous travaux effectués par l'opérateur économique dans le cadre du marché, les garanties des équipements concernés s'appliquent intégralement à partir du jour de la réception par l'Etablissement.

Exclusions générales

Sont exclues :

1. Les interventions ou réparations entraînées par des défaillances dues à des causes étrangères aux équipements objets du présent marché, telles que :
 - a) Incendie, explosion, inondation, affaissement du bâtiment, provoqués ou non par l'installation.



- b) Défaut des équipements touchant à l'environnement de l'installation (défaut ou anomalie du système de conditionnement d'air ; défaut, anomalie ou interruptions de l'alimentation électrique).
 - c) Utilisation non conforme aux prescriptions indiquées par le titulaire dans le manuel pratique d'utilisation.
 - d) Tout autre motif extérieur à l'usage normal de l'équipement.
2. Les interventions ou réparations entraînées par des modifications ou réparations de l'équipement, effectuées par du personnel non expressément mandaté par le titulaire.
3. Les interventions telles que :
- Déplacement d'équipements
 - Adjonction d'équipement d'autre origine

I-10 SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance des prestations du marché ne peut être admise qu'avec l'accord express du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées et des Hôpitaux de Luchon.

Le titulaire devra impérativement préciser le nom des sous-traitants, les prestations concernées, le montant correspondant dans le cadre de réponse technique joint à la présente consultation.

Il fournira également les habilitations et certification nécessaire à l'exécution de la prestation.

L'ensemble de ces éléments est à fournir obligatoirement au stade de la candidature afin de permettre au CH Comminges Pyrénées et aux Hôpitaux de Luchon d'apprécier la valeur technique de l'offre.

En tout état de cause, la responsabilité du titulaire reste, conformément au Code de la Commande Publique, entière pour les travaux sous-traités.

I-11 CONSOMMABLES ET PIECES DETACHEES

Les pièces détachées (ensemble et composants) facturées hors forfait et remplacées au titre du présent marché sont garanties un (1) an. Les pièces remplacées deviennent la propriété de l'Etablissement.

Dans le cas de fournitures seules, elles seront livrées franco de port et d'emballage :

- au magasin des Services Techniques du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées situé Avenue Simone Veil – 31800 SAINT-GAUDENS
- au magasin du Centre de Rééducation Fonctionnelle situé 5, Cours des Quinconces 31110 BAGNERES DE LUCHON

par les propres moyens de l'opérateur économique à ses risques et périls. Le titulaire prend à sa charge les produits et ingrédients, les petits matériels, les outillages et appareils de contrôle nécessaires à l'exécution des prestations.

Les consommables répondront aux normes en vigueur et seront d'origine constructeur ou de qualité supérieure.

Les pièces détachées de remplacement seront conformes aux pièces d'origine, pour autant qu'elles existent toujours sur le marché et que l'évolution des techniques ne permette pas l'installation de pièces plus perfectionnées ou de rendement supérieur. Tout changement de caractéristiques doit être immédiatement signalé au responsable des Services Techniques ainsi qu'au responsable du Service Sécurité Incendie. Dans tous les cas, les pièces devront être des pièces dites équivalentes aux pièces d'origine, et le titulaire devra respecter les règles d'associativité entre matériels.



Le titulaire du marché s'engage à respecter les points suivants :

o Pièces de rechange

Les pièces de rechange sont celles prévues au marché de fourniture des appareils complets et pour lesquelles le fabricant s'est engagé à assurer le service des pièces détachées pendant la durée totale du marché.

o Charges

Le remplacement des charges doit être effectué avec des produits strictement identiques à ceux utilisés lors de l'homologation des extincteurs.

o Récupération

Les pièces non réutilisables, les charges remplacées et les résidus autres doivent être présentées au responsable des Services Techniques et évacuées par la suite par le titulaire du marché.

o Remplacement des extincteurs

Un bilan des extincteurs à remplacer l'année N+1 devra impérativement être remis aux Services Techniques dans le mois suivant la maintenance préventive annuelle afin d'établir l'état prévisionnel de dépenses de l'année suivante.

Par ailleurs, lors des remplacements des extincteurs, le titulaire devra impérativement mettre, si besoin, un support adapté à l'extincteur neuf.

I-12 OBLIGATION EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

Le titulaire respectera la réglementation en vigueur concernant la récupération, le recyclage ou l'élimination des déchets liés aux prestations de maintenance qui lui sont confiées. Le transport, le stockage, le recyclage ou l'élimination des déchets sont à la charge du titulaire. Ce dernier fournira à chaque établissement tous les documents nécessaires justifiant des procédures suivies.

TITRE II. PRESTATION DE MAINTENANCE

II-1 OPERATIONS DE MAINTENANCE

II-1.1 Généralités

L'ensemble des prestations sera réalisé dans les règles de l'art conformément aux textes en vigueur notamment :

- L'ensemble des normes NF, EN en vigueur
- Le Code du travail
- L'Arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP).

Maintenance préventive : les visites et interventions de maintenance préventive ont pour but de réduire les risques de pannes et de maintenir dans le temps les performances des équipements à un niveau proche de celui des performances initiales.

Maintenance corrective : la maintenance corrective a pour but de rétablir les fonctions d'un bien après la défaillance de celui-ci ou la dégradation de ses fonctions.



La maintenance corrective comprend :

- La localisation de la défaillance et son diagnostic,
- La remise en état avec ou sans modifications,
- Le contrôle de bon fonctionnement.

D'une manière générale, le titulaire est responsable de l'entretien, du diagnostic précis en cas de panne et de la réparation de ces installations.

Il assume la direction et la responsabilité de l'exécution des prestations ainsi que le bon fonctionnement des installations à l'issue de chaque intervention.

Le titulaire est le seul responsable des dommages que l'exécution de ses prestations pourrait causer, soit directement, soit indirectement :

- A son personnel,
- A ses tiers,
- A ses biens ou aux biens qui lui sont confiés dans le cadre du marché (réparation entièrement à sa charge quel que soit le montant des fournitures).

Le titulaire laissera le chantier propre et libre de tous déchets ou produits dangereux après l'exécution de ses prestations et à chaque fin de journée.

Toutes pièces non utilisables ou déchets doivent être traités selon la réglementation en vigueur et dans le respect de l'environnement.

Le titulaire prendra à sa charge toutes les mesures de protection de travail en hauteur pour son personnel. Les mesures de protection collectives seront alors privilégiées.

Le personnel devra être muni d'un badge avec photo délivré par son entreprise lors de tout déplacement dans l'établissement.

Le candidat s'engage à fournir à l'appui de son offre la procédure détaillée :

- ➡ De prise en charge des appels téléphoniques,
- ➡ L'heure et la date de la demande marquent le début des délais d'intervention et de réparation,
- ➡ Du mode d'intervention en cas de panne.

II-1.2 Qualifications de l'entreprise et de ses personnels

Le titulaire est réputé avoir une parfaite connaissance de la constitution des bâtiments, de la consistance des équipements et installations dont il doit assurer la maintenance, des conditions particulières d'intervention liées à la sécurité et à la spécificité des bâtiments.

Il devra répondre aux différents aspects réglementaires qui lui incombent. Au moins un intervenant par équipe possèdera le CAP vérificateur des moyens de secours.

Dans son offre, le candidat devra justifier de tout ou partie des certifications et qualifications imposées par les normes.

L'ensemble du personnel intervenant sur les différents sites doit disposer d'une habilitation électrique H0/B0.



II-2 MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE

Les opérations de vérification sont effectuées conformément aux règlements en vigueur.

Elles visent à contrôler la capacité du matériel à servir conformément à son usage.

Ces opérations sont effectuées une fois par an, par un technicien agréé par l'entreprise.

Le délai entre deux vérifications ne devra pas être supérieur à treize (13) mois et inférieur à onze (11) mois.

L'ensemble des prestations sera réalisé dans le second semestre de l'année. Ces prestations seront organisées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propre à chaque établissement. Les visites se feront pendant les heures ouvrées (8h – 16h) du lundi au vendredi.

Les techniciens effectuant la visite de maintenance seront accompagnés par un agent du service sécurité incendie ou technique en accord avec lequel un planning d'intervention sera établi minimum 2 semaines à l'avance.

Le titulaire du marché nomme un correspondant unique pour coordonner l'ensemble des prestations.

Le technicien intervenant sur site doit disposer dans son véhicule, du matériel et de l'équipement courant devant lui permettre de mener à bien les opérations de maintenance préventive et corrective.

Les équipements ne pouvant être réparés le jour même sur place, seront traités en atelier, puis remis en place dans un délai de 48h maximum, un équipement équivalent appartenant au titulaire devra être mis en service provisoirement en substitution.

Toutes charges de dépannage provisoire seront à la charge du titulaire.

Le titulaire doit répondre dans les meilleurs délais aux appels du responsable de site ou astreinte technique pour la remise en état des divers équipements.

Lors des interventions dans certains services sensibles, le technicien devra suivre le règlement strict et propre au service, notamment en matière d'hygiène.

Les documents tels que calendrier des visites de maintenance préventive, rapports d'intervention, rapports annuels ou devis devront être transmis à : technique@ch-saintgaudens.fr

II-3 VERIFICATION ET MAINTENANCE DES EXTINCTEURS

II-3.1 Objet

Le présent chapitre fixe les modalités techniques de vérification et de maintenance préventive et corrective des extincteurs situés dans les bâtiments et dans les véhicules appartenant au CHCP et aux HDL.

II-3.2 Inventaire

L'inventaire des moyens de secours par bâtiment est présenté en annexe (liste évolutive : emplacement/dépannage...), le suivi du parc est réalisé sur un fichier Excel qui sera transmis avant l'intervention pour permettre d'être en accord avec la réalité terrain. Le titulaire du marché réalisera aussi son inventaire lors du premier passage et le transmettra gracieusement sous format informatique au responsable du service technique.



II-3.3 Vérification et maintenance préventive des extincteurs

Le titulaire assurera les prestations de vérification et de maintenance préventive afin de maintenir la conformité et le bon état de fonctionnement des extincteurs conformément à l'ensemble des textes réglementaires en vigueur. Lors de la maintenance en atelier, le titulaire mettra temporairement, et à sa charge, un extincteur identique sur site. Le titulaire devra procéder au remplacement des petites pièces permettant un fonctionnement correct du dispositif, pièces identiques et neuves à celles utilisées lors de l'homologation des extincteurs. Le remplacement de charges doit être effectué avec des produits strictement identiques à ceux utilisés lors de son homologation.

Le titulaire prend en charge les fournitures suivantes :

- o Les fournitures de plombage,
- o Les fournitures d'étiquetage,
- o Les produits de graissage,
- o Les goupilles,
- o Les joints,
- o Les rondelles,
- o Les sparklets,
- o Les produits de charge,
- o Les systèmes de fixation de l'appareil.

Pour les travaux d'une certaine importance, le titulaire devra établir un devis avant de réaliser toute prestation (remplacement extincteur).

Lors du remplacement d'un extincteur réformé par un extincteur neuf pendant la maintenance préventive, aucun forfait de pose ne peut être demandé.

Tout extincteur à pression auxiliaire réformé devra être remplacé par un extincteur à pression auxiliaire.

Le coût de la vérification et de la maintenance préventive des extincteurs comprend le coût de main d'œuvre et le déplacement.

Le titulaire aura aussi un devoir de conseil, notamment sur le positionnement, le nombre, le type d'extincteur, le système de fixation, la signalisation. Une liste détaillée sera transmise sur laquelle apparaîtront les modifications à apporter avec les références réglementaires correspondantes.

Après chaque visite périodique, une liste mise à jour sera établie par le titulaire du marché.

II-3.4 Contenu non exhaustif des vérifications suivantes :

Les vérifications doivent suivre les recommandations du fabricant pour la maintenance des extincteurs.

Descriptif des prestations demandées pour un extincteur à eau pulvérisée ou à poudre polyvalente :

- Contrôle des dispositifs de sécurité, des scellés, des joints, du fonctionnement du système de commande / ouverture et de l'indicateur de pression (si présent)
- Ouverture de l'appareil (hors extincteur CO2)
- Contrôle de l'état et de la quantité de l'agent extincteur, de la cartouche de gaz (lorsque le modèle en est équipé)
- Examen intérieur de l'appareil
- Renouvellement de la charge ou de la sparklet si nécessaire
- Remontage et apposition de nouveaux scellés
- Nettoyage de l'appareil



- Mise en place d'un étiquetage comprenant le nom du prestataire, la date de vérification, la signature de l'agent
- Consigner la vérification sur un document pour le registre de sécurité.

Descriptif des prestations demandées pour un extincteur à CO2 :

- Nettoyage et pesée de l'appareil
- Vérification de l'état général du tromblon et/ ou vérification de l'état général du flexible (notamment au niveau de la fixation sur la tête de l'appareil)
- Vérification de l'aspect externe de la cuve
- Vérification du manomètre de pression si existant
- Vérification de la date de passage aux mines
- Mise en place d'un étiquetage comprenant le nom du prestataire, la date de vérification, la signature de l'agent
- Consigner la vérification sur un document pour le registre de sécurité.



II-3.5 Rappel de périodicités de vérifications des extincteurs suivant la NF S 61-919

Norme NF S 61-919

INTERVALLE DE MAINTENANCE ET VIE MAXIMALE DES EXTINCTEURS D'INCENDIE PORTATIFS

Les procédures de maintenance doivent être réalisées aux intervalles données dans le tableau A1

Tableau A1 – Intervalles maximaux de maintenance et durée de vie utile prévue

Type d'extincteurs d'incendie portatif	Maintenance	Maintenance additionnelle approfondie selon annexe C et renouvellement de la charge (1)	Révision en atelier (2) et renouvellement de la charge (annexe D)	Durée de vie prévue d'un extincteur d'incendie portatif
A base d'eau	1 an	A 5 et 15 ans	10 ans	20 ans
A poudre	1 an	A 5 et 15 ans	10 ans	20 ans
Au Co ²	1 an	-	10 ans	Non fixée

1) Sauf si les résultats de la maintenance effectuée par la personne compétente ou le centre de révision conformément aux instructions des fabricants autorisent la poursuite de l'utilisation des agents extincteurs. Pour cela le fabricant d'extincteur doit fournir des éléments objectifs sur la durée de vie des agents extincteurs.

2) Le remplacement des parties n'affecte pas ces intervalles. Par exemple, en cas de remplacement du tuyau flexible d'extincteur portatif au bout de six ans de service de cet extincteur à dater de la date de l'installation, la révision en atelier dans le centre de révision doit être effectué quatre ans plus tard.

L'utilisateur doit s'assurer que les extincteurs portatifs et les cartouches de gaz sont contrôlées en entretenues s'il y a lieu comme recommandé à l'annexe B. ces procédures doivent être réalisées par une personne compétente.

Les intervalles partent de la date d'installation de l'extincteur d'incendie mais ne doivent pas dépasser un an après la date de fabrication marqué sur le corps. La maintenance n'est effectuée que les années 1-2-3-4-6-7-8-9-11 et ainsi de suite, Les années 5 et 15 la maintenance additionnelle et l'année 10 la révision inclue la maintenance et la maintenance additionnelle approfondie.

II-3.6 Maintenance corrective des extincteurs

Suite à un sinistre, du vandalisme ou à du vol, les réparations sur les extincteurs seront effectuées dans un délai maximal de 72 heures à compter de la demande par téléphone ou mail.

Le titulaire devra être en capacité de prêter immédiatement des extincteurs pour maintenir le niveau de sécurité dans l'établissement.

Les extincteurs vandalisés seront regroupés au service technique/sécurité incendie par l'astreinte technique ou le service incendie. Le titulaire devra s'y présenter pour réaliser la maintenance corrective. Les conditions techniques de la maintenance préventive s'appliquent lors de la maintenance corrective.

Le coût de rechargement des extincteurs comprend la main d'œuvre.



II-3.7 Rapport de vérification annuel

Le titulaire doit fournir au responsable de maintenance et/ou sécurité incendie dans un délai de quinze (15) jours après visite les documents suivants :

- Un rapport annuel de vérification des appareils, par bâtiment, portant la date de réalisation des dites vérifications
- Un descriptif des opérations de remplacement effectuées (appareils ou pièces internes, ex : joint, ressort...) par type d'appareil et par bâtiment.

Le titulaire réalisera une liste récapitulative des équipements qui devront l'année suivante subir une révision en atelier ou un remplacement.

Ces documents seront fournis sous format informatique à technique@ch-saintgaudens.fr

II-3.8 Registre de sécurité

Les documents ci-dessus seront joints au registre de sécurité incendie du bâtiment.

Le technicien ayant effectué la visite doit impérativement émarger le registre de sécurité du bâtiment.

II-4 VERIFICATION ET MAINTENANCE DES POTEAUX INCENDIES

II-4.1 Objet

Le présent chapitre fixe les modalités techniques de vérification et de maintenance préventive et corrective des poteaux incendie installés à l'extérieur des bâtiments appartenant au CHCP.

II-4.2 Inventaire

L'inventaire des moyens de secours par bâtiment est présenté en annexe, le titulaire du marché réalisera son propre inventaire lors du premier passage et le transmettra gratuitement sous format informatique au responsable des Services Techniques.

II-4.3 Vérification et maintenance préventive des poteaux incendie

Etant donné que les poteaux incendie sont sur les réseaux eau du site du CHCP, un planning d'intervention devra être réalisé conjointement en amont des essais.

Le prestataire devra être accompagné par un technicien du service technique.

Le titulaire assurera les prestations de vérifications et de maintenance préventive afin de maintenir la conformité et le bon état de fonctionnement des bornes incendie conformément à l'ensemble des textes réglementaires en vigueur.

Le titulaire devra procéder au remplacement des petites pièces permettant un fonctionnement correct du dispositif, pièces identiques et neuves à celles utilisées lors de l'homologation du poteau.

Le titulaire prend en charge les fournitures suivantes :

- Les produits de graissage,
- Les joints.

Pour les travaux d'une certaine importance, le titulaire devra établir un devis avant de réaliser toute prestation.

Le coût de la vérification et de la maintenance préventive des poteaux comprend le coût de main d'œuvre et le déplacement.



Toutes opérations de petite maintenance corrective nécessaires relevées lors de la visite seront exécutées par le titulaire.

Procédure de maintenance d'un poteau incendie

- Accessibilité, implantation, branchement
- Mise en eau pour purge et vidange
- Vérification des joints, contrôle de l'étanchéité de l'appareil (vanne, bouchons)
- Mise en pression, contrôle des fuites
- Vérification du niveau de performance de l'appareil par prise de pression statique et dynamique
- Calcul du débit
- Nettoyage
- Consignation de la vérification sur un document pour le registre de sécurité.

II-4.4 Maintenance corrective des poteaux

Le titulaire pourra être sollicité afin de réaliser une vérification ponctuelle ou une réparation d'un poteau (intervention dans un délai de 72h maximum).

II-4.5 Rapport de vérification annuel

Le titulaire doit fournir au responsable des Services Techniques dans un délai de quinze jours après visite les documents suivants :

- Un rapport annuel de vérification des poteaux, par bâtiment ou service attenant, portant la date de réalisation des dites vérifications
- Un descriptif des opérations de remplacement effectuées par poteau (ex : joint)

Le titulaire réalisera une liste récapitulative des équipements qui devront l'année suivante subir une révision importante ou un remplacement, ainsi qu'un éventuel devis de maintenance particulier.

Ces documents seront fournis sous format informatique (technique@ch-saintgaudens.fr).

II-4.6 Registre de sécurité

Ces documents seront joints au registre de sécurité incendie du bâtiment.

Le technicien ayant effectué la visite doit impérativement émarger le registre de sécurité du bâtiment.



II-5 VERIFICATION ET MAINTENANCE DES DESENFUMAGES MANUELS

II-5.1 Objet

Le présent chapitre fixe les modalités techniques de vérification et de maintenance préventive et corrective des désenfumages manuels installés dans certains bâtiments du CHCP et des HDL.

II-5.2 Inventaire

L'inventaire des moyens de secours par bâtiment est présenté en annexe, le titulaire réalisera son inventaire lors du premier passage et le transmettra gratuitement sous format informatique au responsable des Services Techniques.

II-5.3 Vérification et maintenance préventive des désenfumages naturels

Etant donné que certaines de ces installations sont situées en toiture et/ou avec des contraintes d'hygiène, les interventions devront être validées en amont par le service technique du site.

Les conditions météorologiques sont aussi en prendre en compte.

La formation et le port de harnais antichute sont obligatoires pour certains bâtiments.

Le titulaire assurera ces prestations de vérifications et de maintenance préventive afin de maintenir la conformité et le bon état de fonctionnement des exutoires de fumées conformément à l'ensemble des textes réglementaires en vigueur.

Le titulaire devra procéder au remplacement des petites pièces permettant un fonctionnement correct du dispositif, pièces identiques et neuves à celles utilisées lors de l'homologation de l'exutoire de fumée.

Le titulaire prend en charge les fournitures suivantes :

- o Les fournitures de plombage,
- o Les fournitures d'étiquetage,
- o Les produits de graissage,
- o Les joints,
- o Les éléments de fixation,
- o Les commandes manuelles,
- o Les cartouches de charges,
- o Les câbles et poulies.

Pour les travaux d'une certaine importance, le titulaire devra établir un devis avant de réaliser toute prestation.

Le coût de la vérification et de la maintenance préventive des exutoires de fumées comprend le coût de main d'œuvre et le déplacement.

Toutes opérations de petite maintenance corrective nécessaire relevées lors de la visite seront exécutées par le titulaire.

II-5.4 Descriptif des prestations demandées pour un désenfumage naturel

Vérification d'un exutoire de fumée

- Ouverture de l'appareil
- Vérification de la tension des ressorts d'ouverture ou des vérins
- Contrôle de l'état des joints (étanchéité et périphériques)



- Contrôle de l'état des fusibles
- Changement éventuel suivant l'état
- Contrôle de la coupole ou PCA
- Fermeture de l'appareil, contrôle de l'enclenchement des gâches
- Essais d'ouverture à la demande et en présence du service de sécurité incendie
- Etiqueter et consigner la vérification sur un document pour le registre de sécurité.

Vérification ouverture et fermeture par cartouche CO²

- Percussion de la cartouche d'ouverture
- Vérification des points de fixation (coffret, double canalisation cuivre, vérin pneumatique double effet bloqué mécaniquement et raccords olives)
- Vérification de la bonne fermeture des exutoires et du blocage mécanique du vérin
- Fourniture et pose de deux (2) nouvelles cartouches
- Plombage de l'appareil et remplacement éventuel de la glace à briser
- Etiqueter et consigner la vérification sur un document pour le registre de sécurité.

Opération et fermeture par treuil avec déclenchement à distance CO²

- Percussion de la cartouche
- Vérification des points de fixation (coffret, canalisation cuivre, micro vérin pneumatique et raccords à olive)
- Vérification du bon déclenchement du treuil
- Vérification des liaisons et des poulies
- Fourniture et pose d'une (1) cartouche CO²
- Plombage de l'appareil et remplacement éventuel des glaces à briser
- Etiqueter et consigner la vérification sur un document pour le registre de sécurité.

Opération de vérification sur un treuil mécanique ou treuil électromagnétique

- Ouverture par déclenchement de la commande automatique (détecteur OU DM)
- Ouverture par déclenchement de la commande mécanique
- Fermeture par manivelle
- Vérification du câble acier
- Dépose de l'enveloppe et vérification du bloc mécanique et de la ventouse électromagnétique
- Vérification des points de fixation
- Vérification du câblage et branchement électrique
- Nettoyage de la face d'attraction de l'électro-aimant et de la plaque de retenue
- Graissage des mécanisme plombage de l'appareil
- Etiqueter et consigner la vérification sur un document pour le registre de sécurité.

II-5.5 Maintenance corrective des désenfumages manuels

Le titulaire pourra être sollicité afin de réaliser une vérification ponctuelle ou une réparation d'un exutoire, **intervention dans un délai de 72h maximum.**



II-5.6 Rapport de vérification annuel

Le titulaire doit fournir au responsable des Services Techniques dans un délai de quinze (15) jours après visite les documents suivants :

- Un rapport annuel de vérification des désenfumages manuels, par bâtiment, portant la date de réalisation des dites vérifications
- **Un descriptif des opérations de remplacement effectuées par système et par bâtiment**
- Le titulaire réalisera une liste récapitulative des équipements qui devront l'année suivante subir une révision importante ou un remplacement ainsi qu'un éventuel devis de maintenance particulier.

Ces documents seront fournis sous format informatique (technique@ch-saintgaudens.fr).

II-5.7 REGISTRE DE SECURITE

Ces documents seront joints au registre de sécurité incendie du bâtiment.

Le technicien ayant effectué la visite doit impérativement émarger le registre de sécurité du bâtiment.

II-6 CONDITIONS D'INTERVENTION

II-6.1 Permis feu

Si l'intervention sur les équipements nécessite l'emploi de poste de soudure, l'utilisation de produits ou de procédés susceptibles de dégager des vapeurs toxiques ou des travaux pouvant provoquer des étincelles ou par point chaud, le titulaire est tenu de demander un permis feu auprès du responsable de la sécurité incendie des Services Techniques du CH Comminges Pyrénées et des Hôpitaux de Luchon, et toutes autres procédures relatives qui seraient de nature à perturber l'activité hospitalière.

Le titulaire prendra toutes les précautions et les dispositifs de protections nécessaires lors de ses interventions.

II-6.2 Accompagnement du prestataire

Un technicien du Centre Hospitalier pourra éventuellement assister le titulaire afin de lui faciliter l'accès aux locaux et à l'aider dans l'exécution de certaines tâches.

Il est à noter que cet accompagnement sera ponctuel et en aucun cas systématique à chaque intervention. Le candidat précisera dans son offre les tâches pour lesquelles cet accompagnement sera éventuellement nécessaire.

II-6.3 Amiante

Les dossiers techniques amiante du CHCP et des HDL sont à la disposition des intervenants en cas de nécessité de percement ou sciage de matériaux au sein de l'établissement. Il est précisé que la cartographie fournie en annexe du plan de prévention est évolutive et qu'il appartient au titulaire de vérifier la possibilité ou les modalités d'intervention sur des matériaux amiantés.

De même, la fourniture des EPI réglementaires pour ce type d'intervention est à la charge du titulaire du marché.



II-6.4 Mise à disposition des locaux

Le CHCP et les HDL ne mettent pas de locaux à la disposition exclusive du Titulaire.

Toutefois, ce dernier pourra utiliser les locaux mis à disposition de la maintenance incendie du site dans le respect des modalités particulières qui seront définies par voie de consignes.

II-6.5 Remise en place des équipements après intervention

Lorsqu'une intervention nécessite le déplacement ou la dépose d'équipements pour accéder à l'organe en cause (plaques de faux-plafond, grilles, dalles de faux-plancher, mobiliers, etc.), le Titulaire est tenu de remettre en place l'ensemble desdits équipements. En fin d'intervention, les lieux doivent être dans l'état d'origine.

Ces dispositions s'appliquent également entre une intervention en dépannage et une intervention en réparation, si celles-ci n'ont pu être effectuées simultanément.

En aucun cas, les équipements déposés ou déplacés et qui sont visibles à l'œil nu, ne doivent rester même provisoirement en l'état en dehors du temps d'intervention, sauf accord du CHCP et des HDL.

II-6.6 Nettoyage des équipements et des locaux

Le Titulaire assure le maintien en parfait état de propreté des ensembles suivants :

- Locaux techniques recevant les installations, objet du présent marché, aux divers niveaux du site ;
- Autres locaux, après une intervention d'entretien ou de dépannage, si cette dernière a entraîné des souillures sur les divers revêtements des locaux (murs, sols, plafonds).

Ces dispositions sont prises en vue d'assurer la bonne conservation dans le temps des locaux et du matériel existant. Le Titulaire doit donc la fourniture et l'utilisation de tous les équipements de nettoyage adaptés.

II-6.7 Obligation en matière environnementale

Le titulaire respectera la réglementation en vigueur concernant la récupération, le recyclage ou l'élimination des déchets liés aux prestations de maintenance qui lui sont confiées. Le transport, le stockage, le recyclage ou l'élimination des déchets sont à la charge du titulaire.

Le Titulaire doit évacuer immédiatement, après les travaux ou opérations d'entretien, l'ensemble des déchets, gravats, détritiques, emballages, matériels démontés, équipements réformés et leur transport aux décharges publiques ou dans les locaux du CHCP et des HDL pour les équipements qui pourraient être récupérés à la demande de celui-ci.

Le CHCP et les HDL peuvent autoriser le Titulaire à déposer certains déchets de faible importance dans les conteneurs des locaux poubelles.

La décision en est prise lors des réunions techniques.

Le stockage des déchets en dehors des lieux prévus à cet effet et, en particulier, dans les divers locaux techniques, les couloirs ou les circulations en étage, ou à l'extérieur du site, est interdit.

Le CHCP et les HDL pourront faire évacuer par toute entreprise de son choix et ce, à la charge du Titulaire, tout dépôt constaté en lieu interdit.



II-6.8 Utilisation des équipements du CH COMMINGES PYRÉNÉES et des HOPITAUX DE LUCHON

Il appartient au Titulaire d'avertir tout intervenant dont il a la responsabilité, que l'usage des matériels et équipements que renferment les locaux et bureaux, notamment des appareils téléphoniques et des machines à photocopier lui est strictement interdit, sauf dérogation particulière et formelle du CHCP ou des HDL.

Les Services Techniques du CHCP et des HDL procéderont par sondage à l'évaluation de l'application des conditions d'intervention par le titulaire. Le non-respect de ces consignes soumettra le titulaire à l'application de pénalités définies dans le CCAP du présent marché.

II-6.9 Confidentialité

Le titulaire s'engage, tant pour lui-même, que pour son personnel, à considérer comme confidentiels, à ne pas divulguer et à ne pas utiliser, toutes les informations et tous les documents dont il aura eu connaissance au titre de ce marché.

TITRE III. ANNEXES

III-1 RENOUELEMENT DU PARC EXTINCTEURS

Dans le cadre d'une transition efficace vers les extincteurs aux émulseurs non fluorés, le CHCP et les HDL prévoient un renouvellement échelonné sur la durée du marché en fonction des possibilités de maintenance préventive afin de garantir une protection performante et durable des moyens de première intervention.

Un échéancier sera établi avec le mainteneur lors du démarrage du marché, conformément aux obligations réglementaires de maintenance (quinquennales, décennales) et des disponibilités des doses AFFF, en pré-mélange ou en cartouches de type ZEON 6090 disponibles chez le fabricant (un justificatif du fabricant pour rupture de stock pourra être demandé).

A ce jour, il n'est pas décidé de transformer les extincteurs à eau avec additif avec AFFF en utilisant des kits de transformations SANS FLUOR.

Pour mettre en place un renouvellement selon la réglementation UE, il sera envisagé de renouveler environ 1/5 du parc extincteurs avec additif fluoré par an et par site.

Indépendamment du renouvellement du parc, le prestataire sera tenu de proposer des solutions de lutte face à l'un des défis majeurs de notre ère technologique : les incendies liés aux batteries au lithium-ion. La venue d'une nouvelle classe de feux L va imposer une évolution de la réglementation en matière de moyens d'intervention et de protection.



III-2 ETAT DU PARC DU CHCP

III-2.1 LISTING EXTINCTEURS

FICHE D'IMPLANTATION EXTINCTEUR

CHCP		Bâtiment :		F P A				Techniciens		Date :			
										Nbre extincteurs :		29	
N°	Niv.	Emplacement	Type	P F Z	DF DF	Marque/modèle	Année	Charge Maintenance	Sparklet	Maintenance Additionnelle Approfondie	DECENALE	Panneau (Marquant/ Présent)	Observations
1	R-1	Bas escalier	CO² 5			EUROFEU	2017					M	
2	R-1	Sas Chaufferie	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2015		2026	2020		M	
3	RDC	EXT Local poubelle	PP 6	PP		SAFE PRIMA	2018						
4	RDC	Hall entrée RIA	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
5	RDC	Hall SSI	CO² 2			EUROFEU	2025						
6	RDC	Ascenseur Salle	CO² 2			EUROFEU	2025						
7	RDC	Fond Petite aile	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011		2022				
8	RDC	Attente cardio	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
9	RDC	Entrée HAD	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2026				
10	R+1	Hall armoire électrique	CO² 2			EUROFEU	2025						
11	R+1	Hall RIA	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2015		2019				
12	R+1	Ascenseur sale	CO² 2			EUROFEU	2025						
13	R+1	Fond Petite aile	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2024				
14	R+1	Lit Douche	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
15	R+1	Fond Grande aile	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011		2022				
16	R+2	Hall armoire électrique	CO² 2			EUROFEU	2025						
17	R+2	Hall RIA	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2015		2026				
18	R+2	Ascenseur sale	CO² 2			EUROFEU	2025						
19	R+2	Fond Petite aile	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018	2021	2023				
20	R+2	Lit Douche	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
21	R+2	Fond Grande aile	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014	2022	2026				
22	R+3	Hall armoire électrique	CO² 2			EUROFEU	2025						
23	R+3	Hall RIA	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
24	R+3	Ascenseur sale	CO² 2			EUROFEU	2025						
25	R+3	Fond Petite aile	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011		2024				
26	R+3	Lit Douche	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
27	R+3	Fond Grande aile	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2026				
28	R+3	Machinerie ascenseur visiteur	CO² 2			EUROFEU	2025						
29	R+3	Machinerie ascenseur sale	CO² 2			EUROFEU	2025						



FICHE D'IMPLANTATION EXTINCTEUR

CHCP	Bâtiment :	ORELIA	Technicien	Date :	
				Nbre extincteurs :	45

N°	Niv.	Emplacement	Type	P F Z	Fic DF	Marque/modèle	Année	Charge Maintenance	Sparklet	Maintenance Additionnelle Approfondie	DECENALE	Panneau (Manquant/ Présent)	Observations
1	RDC	Chaufferie	PP 6	PP		EVOLITE	2013		2013				
2	RDC	Transformateur	CO² 5			EVOLITE	2017						
3	RDC	circ. Linge sale	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
4	RDC	circ. Linge sale	CO² 2			EUROFEU	2025						
5	RDC	Cuisine	CO² 2			EUROFEU	2025						
6	RDC	circ. Grand ascenseur	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013		2023				
7	RDC	Salle à manger sortie terrasse	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022						
8	RDC	circ. Côté Salle à manger	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013		2023				
9	RDC	Entrée principale	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022						
10	RDC	Accueil/Armoire électrique	CO² 2			EUROFEU	2025						
11	RDC	circ. Face bureau infirmière	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013		2023				
12	RDC	circ. PASA	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013		2023				
13	RDC	circ. Salon ALZ	CO² 2			EUROFEU	2018						
14	RDC	circ. Salon ALZ	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013		2023				
15	RDC	circ. issue de secours ALZ	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013		2023				
16	RDC	Escalier/Armoire électrique	CO² 2			EUROFEU	2018						
17	RDC	Chambre 9	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
18	RDC	Chambre 15	CO² 2			EUROFEU	2025						
19	RDC	Escalier	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013		2023				
20	RDC	Chambre 11	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
21	RDC	Couloir appart.	PP 6	PP		EVOLITE	2013		2023				
22	R+1	Escalier	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
23	R+1	Chambre 47	CO² 2			ANAF	2018						
24	R+1	Chambre 48	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
25	R+1	Escalier central	CO² 2			EUROFEU	2025						
26	R+1	circ. Escalier central	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
27	R+1	Chambre 67	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2023				
28	R+1	circ. Armoire électrique	CO² 2			EUROFEU	2019						
29	R+1	Chambre 83	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2021	2023				
30	R+1	Gd Ascenseur	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2026				
31	R+1	Armoire électrique ch73	CO² 2			EUROFEU	2018						
32	R+1	Chambre 73	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2026				
33	R+2	Chambre 116	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2026				
34	R+2	circ. Chambre 115	CO² 2			EUROFEU	2018						
35	R+2	Chambre 122	CO² 2			EUROFEU	2025						
36	R+2	Ascenseur	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2026				
37	R+2	Chambre 109	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2026				
38	R+2	Office/Armoire électrique	CO² 2			EUROFEU	2025						
39	R+2	Chambre 125	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2026				
40	R+2	Escalier/Armoire électrique	CO² 2			EUROFEU	2025						
41	R+2	Chambre 107	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2026				
42	R+2	Ascenseur	CO² 2			EUROFEU	2025						
43	R+2	Chambre 90	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2023				
44	R+2	Chambre 99	CO² 2			ANAF	2025						
45	R+2	Escalier	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2023				

FICHE D'IMPLANTATION EXTINCTEUR

CHCP	Bâtiment :	LOCAUX TECHNIQUES	Technicien	Date :	
				Nbre extincteurs :	11

N°	Niv.	Emplacement	Type	P F Z	Fic DF	Marque/modèle	Année	Charge Maintenance	Sparklet	Maintenance Additionnelle Approfondie	DECENALE	Panneau (Manquant/ Présent)	Observations
1	RDC	Local ménage	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011		2023			P	
2	RDC	chaufferie intérieur	PP 6	PP		EVOLITE	2012		2021			P	
3	RDC	COFFRET EXTERIEUR CELLULE HT	PP 9	PP		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
4	RDC	COFFRET EXTERIEUR EDF	PP 9	PP		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
5	RDC	VIEUX GE 2 Intérieur	PP 6	PP		DESAUTEL	2007					P	
6	RDC	VIEUX GE 2 Intérieur	CO² 5			ANDRIEU	2024					P	
7	RDC	TGBT USN extérieur	PP 6	PP		ANDRIEU	2009		2009			P	
8	RDC	TGBT TGS USN	CO² 5			EUROFEU	2017					P	
9	RDC	COFFRET EXTERIEUR G E 1 NEUF	PP 9	PP		SAFE PRIMA	2019		2019			P	
10	RDC	COFFRET EXTERIEUR DALLE FM	PP 9	PP		EVOLITE	2013		2013			P	

1	RDC	Hélisurface	PP50	PP		ANDRIEU	2009		2024				
---	-----	-------------	------	----	--	---------	------	--	------	--	--	--	--



FICHE D'IMPLANTATION EXTINCTEUR

CHCP		Bâtiment :		MCO U2				Technicien		Date :		Nbre extincteurs :		130	
N°	Niv.	Emplacement	Type	P F Z	Fic DF Z	Marque/modèle	Année	Charge Maintenance	Sparklet	Maintenance Additionnelle Approfondie	DECENALE	Panneau (Manquant/ Présent)	Observations		
1	R+5	USN Machinerie ascenseur	CO² 2			ANAF	2018					M			
2	R+4	USN FACE ARMOIRE ELEC	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
3	R+4	USN FACE ARMOIRE ELEC	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023			P			
4	R+4	USN Face escalier	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011		2025			P			
5	R+3	USN FACE ARMOIRE ELEC	CO² 2			ANAF	2018					P			
6	R+3	USN FACE ARMOIRE ELEC	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011		2025			P			
7	R+3	USN face escalier	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011		2025			P			
8	R+2	USN FACE ARMOIRE ELEC	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
9	R+2	USN FACE ARMOIRE ELEC	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011		2025			P			
10	R+2	USN face escalier	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011		2025			P			
11	R+1	USN FACE ARMOIRE ELEC	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023			P			
12	R+1	USN FACE ARMOIRE ELEC	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
13	R+1	USN face escalier	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013		2023			P			
14	RDC	USN FACE ARMOIRE ELEC	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
15	RDC	USN FACE ARMOIRE ELEC	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011	2022	2022			P			
16	RDC	USN RDC ANCIEN Standard	CO² 5			EUROFEU	2017					P			
17	RDC	USN RDC hall monte-malade	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023			P			
18	RDC	USN local poubelle EXTERIEUR	PP 9	PP		SAFE PRIMA	2014	2024	2026			P			
19	RDC	USN local poubelle	PP 6	PP		SOFADEX ANDRIEU	2009					P			
20	RDC	PMT Circul TGBT DIVISIONNAIRE	CO² 5				2017					P			
21	RDC	PMT Circul TGBT DIVISIONNAIRE	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014	2021	2026			P			
22	RDC	EXPLO ARMOIRE ELEC	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
23	RDC	EXPLO DEVANT SECRETARIAT	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014	2024	2026			P			
24	RDC	PMT PCF LOCAL SERVEUR	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
25	RDC	LABORATOIRE Entrée	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023			P			
26	RDC	LABORATOIRE CHAMBRE GARDE	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023			P			
27	RDC	LABORATOIRE ARMOIRE ELEC	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
28	RDC	LABORATOIRE ENTREE BIOCHIMIE	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
29	RDC	RADIO salle 3	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
30	RDC	RADIO ATTENTE COUCHEE	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2015	2020	2014			P			
31	RDC	RADIO salle 2	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
32	RDC	RADIO salle 1	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
33	RDC	RADIO FACE TGS	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013	2023	2021	2021		P			
34	RDC	RADIO FACE TGS	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
35	RDC	RADIO ARMOIRE ELEC CHANTIER	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
36	RDC	RADIO ARMOIRE ELEC CHANTIER	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023			P			
37	RDC	IMAGERIE ENTREE PORTE AUTO	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014	2024	2026			P			
38	RDC	SCANNER ARMOIRE ELEC	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
39	RDC	SCANNER COULOIR MANIP	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014	2024	2026			P			
40	RDC	SCANNER salle commande	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
41	RDC	IRM AMAGNETIQUE	CO² 5			ANDRIEU	2017					P			
42	RDC	IRM CIRCULATION	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014	2024	2026			P			
43	RDC	BRANCARDAGE /OSMOSEUR	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2022			P			
44	RDC	BRANCARDAGE /OSMOSEUR	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
45	RDC	STE COULOIR BUREAU	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2015		2021			P			
46	RDC	STE PCF GRAND COULOIR	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013		2022			P			
47	RDC	STE ARMOIRE ELEC GRD COULOIR	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
48	RDC	STE PORTE AUTOMATIQUE	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2015		2026			P			
49	RDC	STE couloir plan blanc	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
50	RDC	STE couloir plan blanc	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2015		2026			P			
51	RDC	STE couloir plan blanc	CO² 2			EUROFEU	2025					P			
52	RDC	REA EXTERIEUR DASRI	PP 6	PP		SAFE PRIMA	2020		2020			P			
53	RDC	REA COULOIR VISITEUR	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2018	2023	2018			P			
54	RDC	REA COULOIR VISITEUR	CO² 2			EVOLITE	2018					P			
55	RDC	REA PCF BUREAU CADRE	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023			P			
56	RDC	REA SALLE DE PAUSE/OPEN SPACE	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023			P			
57	RDC	REA ZONE RESERVES	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023			P			
58	RDC	REA PORTE AUTO / DECHOC	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2018	2023	2018			P			
59	RDC	URG PORTE AUTO/ BOX TRI	CO² 2			EVOLITE	2018					P			
60	RDC	URG PORTE AUTO/MATELAS	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2018	2023	2018			P			
61	RDC	URG GARAGE AMBULANCE	PP 6	PP		SAFE PRIMA	2019		2018			P			
62	RDC	URG Salle attente	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P			
63	RDC	URG FACE BOX 6	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2018	2023	2018			P			
64	RDC	URG SALLE DE PAUSE/ UHCD	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2018	2023	2018			P			
65	RDC	LOCAL SERVEUR	CO² 2			SAFE PRIMA	2019					P			
66	RDC	UHCD CIRCULATION CH 6	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2018	2023	2018			P			
67	RDC	URG /UHCD ARMOIRE ELEC	CO² 2			ANAF	2019					P			
68	RDC	URG CIRCUL AFFLUX MASSIF	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P			
69	RDC	MCO BOX ADMISSION	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P			
70	RDC	MCO COULOIR TECHNIQUE	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P			
71	RDC	MCO COULOIR DIM	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P			
72	RDC	MCO ASC MATERNITE/SNACK	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P			
73	RDC	USN SECRET ORTHOPEDIE	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P			
74	RDC	SECRETARIAT PNEUMOLOGIE	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P			
75	RDC	MCO LOCAL ONDULEUR	CO² 5			ANDRIEU	2019					P			
76	RDC	MCO LOCAL DALKIA	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P			
77	RDC	MCO SOUS STATION FROIDE	CO² 5			ANDRIEU	2019					P			
78	RDC	MCO CELLULE COFFRET EXTERIEUR	PP 6	PP		SAFE PRIMA	2019	2024				P			
79	RDC	MCO TGS COFFRET EXTERIEUR	CO² 5			ANDRIEU	2019					P			
80	RDC	MCO TGBT COFFRET EXTERIEUR	CO² 5			ANDRIEU	2019					P			
81	RDC	MCO ARMOIRE ELEC/ GD COULOIR	CO² 2			ANAF	2019					P			
82	RDC	MCO LOCAL VDI / STANDARD	CO² 2			ANAF	2019					P			
83	RDC	MCO CONSULT OHTALMO	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P			
84	RDC	MCO CONSULT UROLOGIE	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P			
85	RDC	MCO CONSULT GYNECOLOGIE	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P			



86	RDC	MCO PC SECURITE	CO ² 5			ANDRIEU	2019					P	
87	RDC	MCO HALL / MACHINE CAFE	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
88	RDC	MCO PEDIATRIE ARMOIRE ELEC	CO ² 2			ANAF	2019					P	
89	R+1	MCO HALL ASC / ESCALIER	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
90	R+1	MCO ARMOIRE ELEC BLOC OP/VDI	CO ² 2			ANAF	2019					P	
91	R+1	MCO AMBU SALLE REPOS	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
92	R+1	MCO AMBU ASCENCEURS	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
93	R+1	MCO AMBU ARMOIRE ELEC	CO ² 2			ANAF	2019					P	
94	R+1	MCO AMBU CHAMBRE 5	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
95	R+1	MCO AMBU STOCK HDJ	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
96	R+1	MCO MATER CH7	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
97	R+1	MCO MATER SALLE DE SOINS	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
98	R+1	MCO MATER ARMOIRE ELEC	CO ² 2			ANAF	2019					P	
99	R+1	MCO BLOC OBSTE COULOIR	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
100	R+1	MCO BLOC OBSTE ARMOIRE ELEC	CO ² 2			ANAF	2019					P	
101	R+1	MCO BLOC OBSTE SALLE NATURE	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
102	R+1	MCO SAS BLOC OP/ OBSTE	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
103	R+1	MCO BLOC OP 1	CO ² 2			EVOLITE	2019					P	
104	R+1	MCO BLOC OP 2	CO ² 2			ANDRIEU	2019					P	
105	R+1	MCO BLOC OP 3	CO ² 2			EVOLITE	2019					P	
106	R+1	MCO BLOC ARSENAL STERILE / PCF	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
107	R+1	MCO BLOC OP 4	CO ² 2			EVOLITE	2019					P	
108	R+1	MCO BLOC OP 5	CO ² 2			ANDRIEU	2019					P	
109	R+1	MCO BLOC OP 5	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
110	R+1	MCO BLOC OP 6	CO ² 2			EVOLITE	2019					P	
111	R+1	MCO ACCES SSPI / AMBU	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
112	R+1	MCO SSPI/ ENTREE BLOC OP	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
113	R+1	MCO SAS BLOC OP / VESTIAIRE	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
114	R+2	MCO CHIR ESCALIER INTER	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
115	R+2	MCO CHIR ARMOIRE ELEC CHIR2	CO ² 2			EVOLITE	2019					P	
116	R+2	MCO CHIR CIRCUL CH30	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
117	R+2	MCO CHIR LOCAL SERVEUR	CO ² 2			ANAF	2019					P	
118	R+2	MCO CHIR CIRCUL CH 3	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
119	R+2	MCO CHIR CIRCUL CH 10	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
120	R+2	MCO CHIR CIRCUL CH 15	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
121	R+2	MCO CHIR ARMOIRE ELEC CHIR3	CO ² 2			ANDRIEU	2019					P	
122	R+2	MCO CHIR CIRCUL CH 19	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
123	R+2	MCO CHIR CIRCUL CH 22	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019	2024	2019			P	
124	R+2	MCO CTA OBSTE	CO ² 5			ANDRIEU	2019					P	
125	R+2	MCO CTA B OP1 2 3	CO ² 5			ANDRIEU	2019					P	
126	R+2	MCO CTA B OP 4 5 6	CO ² 5			ANDRIEU	2019					P	
127	R+3	MCO LOCAL CTA TOIT TERRASSE	CO ² 5			ANDRIEU	2019					P	
128	R+1	PMT LOCAL CTA	CO ² 5			EUROFEU	2017						
129	R+1	PMT LOCAL CTA	CO ² 5			EUROFEU	2018						
130	R+1	PMT LOCAL CTA	PP 6	PP		EVOLITE	2013			2013			

FICHE D'IMPLANTATION EXTINCTEUR

CHCP		Bâtiment :		ADMIN et ST				Technicien		Date :		Nbre extincteurs :		28	
N°	Niv.	Emplacement	Type	P F Z	P F Z	Fic DF DF	Marque/modèle	Année	Charge Maintenance	Sparklet	Maintenance Additionnelle Approfondie	DECEMALE	Panneau (Marquage/ Présent)	Observations	
1	R-1	ADMIN Sous-sol bas escalier	PP 6	PP			GGG	2017		2017			P		
2	RDC	ADMIN sous l'escalier BOIS	CO² 5				EUROFEU	2017					P		
3	RDC	ADMIN Fond couloir DRH	EPA 6	P			SAFE PRIMA	2014		2026			P		
4	RDC	ADMIN Fond couloir FINANCIER	EPA 6	P			SAFE PRIMA	2014		2026			P		
5	R+1	ADMIN 1 ^{er} étage	EPA 6	P			SAFE PRIMA	2014		2026			P		
6	R+2	ADMIN 2 nd étage haut escalier	EPA 6	Z	6090		EVOLITE	2011		2022			P		
7	RDC	INFO Entrée	CO² 2				EUROFEU	2025					P		
8	RDC	INFO Salle Serveurs	CO² 2				SAFE PRIMA	2025					P		
9	RDC	ECONOMAT renforcement fenet	EPA 6	Z	6090		EVOLITE	2018		2026			P		
10	RDC	ECONOMAT HALL /armoire elec	CO² 2				EVOLITE	2025					P		
11	RDC	ARCHIVES anc. Cuisine EXT	EPA 6	Z	6090		EVOLITE	2022					P		
12	RDC	ARCHIVES anc. Cuisine INT	EPA 9	P			SAFE PRIMA	2024					P		
13	RDC	ARCHIVES anc. Cuisine INT	EPA 50	P			ANDRIEU	2024					P		
14	RDC	ARCHIVE/SERVICE INCENDIE	EPA 6	P			SAFE PRIMA	2014		2026			P		
15	RDC	ARCHIVES BUREAUX	EPA 9	Z	6090		EVOLITE	2022					P		
16	RDC	SERV TECH BUREAU CADRE	EPA 6				ISOGUARD	2015		2015			P		
17	RDC	SERV TECH Armoire elec	CO² 2				EUROFEU	2025					P		
18	RDC	SERV TECH Entrée principale	EPA 6	P			SAFE PRIMA	2014		2026			P		
19	RDC	SERV TECH menuiserie	EPA 6	Z	6090		EVOLITE	2018		2023			P		
20	RDC	SERV TECH PLOMBERIE / ELEC	PP 6	PP			DESAUTEL	2007		2019			P		
21	RDC	GARAGE	CO² 2				ANAF	2018					P		
22	RDC	GARAGE	PP 6	PP			SAFE PRIMA	2020					P		
23	RDC	PHARMACIE RECEPTION/CHIMIO	CO² 2				ANAF	2024					P		
24	RDC	PHARMACIE Couloir bureau	EPA 6	Z	6090		EVOLITE	2018		2023			P		
25	RDC	PHARMACIE Couloir bureau	CO² 2				ANAF	2024					P		
26	RDC	PHARMACIE CHIMIO	CO² 2				EUROFEU	2025		2022			P		
27	RDC	PHARMACIE RECEPTION/CHIMIO	EPA 6	Z	6090		EVOLITE	2011					P		
1	RDC	VEHICULE TRANSPORT LABO	PP 2	PP			ANDRIEU	2025							



FICHE D'IMPLANTATION EXTINCTEUR

CHCP	Bâtiment :	CUISINE BUANDERIE						Technicien	Date :		16		
									Nbre extincteurs :				
N°	Niv.	Emplacement	Type	P ext ml F su Z (ext)	Fic (ext) DF (ext) Charge	Marque/modèle	Année	Charge Maintenance	Sparklet	Maintenance Additionnelle Approfondie	DECENALE	Panneau (Manquant;P révisé)	Observations
1	RDC	CUISINE Magasin	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011		2022				
2	RDC	CUISINE Plonge	CO² 5			EUROFEU	2018						
3	RDC	CUISINE Bureau	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011		2022				
4	R+1	CUISINE Self caisse	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011		2022				
5	R+1	CUISINE Four self	CO² 2			ANAF	2018						
6	R+1	CUISINE Local compresseur	PP 6	PP		EVOLITE	2011						
7	RDC	CUISINE TGBT	CO² 5			EUROFEU	2024						
8	RDC	BUANDERIE Entrée BUREAU	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2014		2026				
9	RDC	BUANDERIE Armoire électrique	CO² 2			ANAF	2018						
10	RDC	BUANDERIE DEPOT LIVRAISON	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023				
11	RDC	BUANDERIE Local Lessiviel	PP 6	PP		SAFE PRIMA	2014		2025				
12	RDC	BUANDERIE CHAUFFERIE	PP 6	PP		EVOLITE	2011		2011				
13	RDC	BUANDERIE DEPOT	PP 6	PP		EVOLITE	2010						
14	RDC	DEPOSITOIRE entrée	CO² 2			EUROFEU	2025						
15	RDC	DEPOSITOIRE COULOIR INTERIEUR	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023				
52	RDC	BUNGALOW PCR	EPA 6	Z	6090	SOFADEx	2020						

FICHE D'IMPLANTATION EXTINCTEUR

CHCP	Bâtiment :	LOGEMENT						Technicien		Date :			
										Nbre extincteurs :		8	
N°	Niv.	Emplacement	Type	P ext ml F li Z don	Fic ext DF don (ml)	Marque/modèle	Année	Charge Maintenance	Sparklet	Maintenance Additionnelle Approfondie	DECENALE	Panneau (Manquant/P révisé)	Observations
1	RDC	Intermat garage	PP 6	PP		GG5	2017		2017				
2	RDC	Intermat couloir chambre	EPA 6	P		GG5	2017		2017				
3	R+1	Intermat 1er étage couloir	EPA 6	P		GG5	2017		2017				
4	RDC	Intermat cuisine	CO² 2			ANAF	2025						
5	RDC	Samu véhicule fourgon	PP 2	PP		ANDRIEU	2024						
6	RDC	Residence Interne	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023				
7	RDC	MAISON direction directeur	PP 6	PP									
8	RDC	MAISON direction INTERNE	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2011						

FICHE D'IMPLANTATION EXTINCTEUR

CHCP	Bâtiment :	STOCK SERVICE INCENDIE							Technicien		Date :			
											Nbre extincteurs :		12	
N°	Niv.	Emplacement	Poids Poids (kg)	Type	P _{ext} ml F _{li} Z _{don}	Fic _{ext} DF _{don} (ml) Remarque	Marque/modèle	Année	Charge Maintenance	Sparklet	Maintenance Additionnelle Approfondie	DECENALE	Panneau (Manquant/P révisé)	Observations
2				EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018						
4				EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018						
6				EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018						
9				EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022						
10				EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022						
11				EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022						
1				CO ² 2			EUROFEU	2025						
2				CO ² 2			SAFE PRIMA	2025						
1				PP 6	PP		SAFE PRIMA	2020						
2				PP 6	PP		SAFE PRIMA	2020						
7		PERMIS FEU		PP 9	PP		EVOLITE	2013						
11				PP 6	PP		EVOLITE	2011						



III-2.2 LISTING POTEaux INCENDIE

EMPLACEMENT	NUMERO	MARQUE	SORTIE	
			65X	100X
USN/chaufferie	9026	BAYARD	x	x
LABORATOIRE	9027	BAYARD	x	x
Urgences	9028	BAYARD	x	x
EHPAD Orélia	9029	BAYARD	x	x

III-2.3 LISTING DESENFUMAGE NATUREL

Bâtiment	N°	Désignation	Type
Orelia	1	Escalier central - Trappe au sol	Pneumatiques
		Escalier central - Exutoire	Pneumatiques Treuil
	2	Escalier logement - Trappe au sol	Pneumatiques
		Escalier logement - Exutoire	Pneumatiques Treuil
	3	Escalier cotes cuisine - Trappe au sol	Pneumatiques
		Escalier cotes cuisine - Exutoire	Pneumatiques Treuil
FPA	1	Escalier central - Exutoire	Treuil
	2	Grande aile - Exutoire	Fusible
	3	Petit aile - Exutoire	Fusible
USN	1	Escalier - Trappe basse	Pneumatiques
		Escalier - Exutoire	Treuil Pneumatique
MCO	1	Escalier - Exutoire	Treuil
		Escalier commande	pneumatique
REA	1	Exutoire	Treuil
	2	Exutoire	Treuil
	3	Exutoire	Treuil
	4	Exutoire	Treuil
LABO	1	Salle d'attente - Exutoire	Tirer/Lâcher
	2	Couloir - Exutoire	Tirer/Lâcher
STE	1	Entrée couloir plan blanc - Exutoire	Tirer/Lâcher
	2	Plan blanc - Ouvrant de façade	Treuil
BUANDERIE	1	Sale - Exutoire	Treuil
	2	Sale - Exutoire	Treuil
	3	Propre - Exutoire	Treuil
	4	Propre - Exutoire	Treuil



III-3 ETAT DU PARC DES HDL

III-3.1 LISTING EXTINCTEURS

FICHE D'IMPLANTATION EXTINCTEUR

HDL	Bâtiment :		CCG					Technicien		Date :		Nbre extincteurs :	23
N°	Niv.	Emplacement	Type	P F Z	Fic DF	Marque/modèle	Année	Charge Maintenance	Sparklet	Maintenance Additionnelle Approfondie	DECRALE	Panneau (Manquant/P révisé)	Observations
1	R-1	sous station	PP 6	PP		SICLI	2007						
2	R-1	local télécom	CO² 2			ANAF	2016						
3	R-1	machinerie ascenseurs	CO² 2			ANAF	2018						
4	RDC	accueil	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019		2024				
5	RDC	cuisine côté office	CO² 5			EUROFEU	2016						
6	RDC	couloir réserve cuisine	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2015						
7	RDC	kiné ria	EPA 9	P		ANAF	2020	2025					
8	RDC	TG&T/bureau psychologue	CO² 5			ANDRIEU	2022						
9	RDC	couloir vers maison de retraite	EPA 6	P		SICLI	2012						
10	RDC	cuisine	CO² 2			GLORIA	2022						
11	RDC	cuisine	EPA 6	P		SICLI	2012						
12	RDC	réserve cuisine	CO² 2			GLORIA	2021						
13	RDC	réserve bureau	CO² 2			GLORIA	2021						
14	RDC	couloir réserve cuisine	EPA 6	P		SICLI	2012						
15	R+1	face ascenseur	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019		2024				
16	R+1	lingerie	CO² 2			ANAF	2016						
17	R+1	couloir	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019		2024				
18	R+1	couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2023						
19	R+2	salon tv	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2023						
20	R+2	couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2023						
21	R+2	TG&T	CO² 2			ANAF	2018						
22	R+2	fond de couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2023						
23	R+2	salon restaurant	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022						

FICHE D'IMPLANTATION EXTINCTEUR

HDL		Bâtiment :		ROUY				Technicien		Date :		Nbre extincteurs :		28	
N° ANC.	Niv.	Emplacement	Type	P F Z	Fic DF	Marque/modèle	Année	Charge Maintenance	Sparklet	Maintenance Additionnelle Approfondie	DECRALE	Panneau (Manquant/P révisé)	Observations		
1	R-1	vestiaire	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2023								
2	R-1	chaufferie	PP 6	PP		ANDRIEU	2021								
3	R-1	machinerie ascenseur	CO² 2			ANAF	2023								
4	R-1	vestiaire armoire électrique	CO² 2			ANAF	2023								
5	RDC	livraison	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019		2024						
6	RDC	côté WC	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019		2024						
7	RDC	côté secrétariat	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2020		2025						
8	RDC	plonge/WC	CO² 2			ANAF	2024								
9	RDC	livraison	CO² 2			ANDRIEU	2024								
10	RDC	côté secrétariat	CO² 2			GLORIA	2021								
11	RDC	garage du fond	EPA 9	P		ANAF	2020		2025						
12	RDC	atelier	CO² 2			ANAF	2023								
13	RDC	laverie	EPA 9	P		ANAF	2020		2025						
14	RDC	abri local oxygène	PP 9	PP		ANDRIEU	2021								
15	RDC	lingerie	CO² 2			ANAF	2019								
16	RDC	garage atelier	CO² 2			GLORIA	2021								
17	R+1	couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022								
18	R+1	couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2020		2025						
19	R+1	couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2020		2025						
20	R+1	ascenseur	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022								
21	R+1	salle de soins	CO² 2			ANDRIEU	2024								
22	R+1	couloir	CO² 2			GLORIA	2020								
23	R+2	couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022								
24	R+2	couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022								
25	R+2	couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022								
26	R+2	ascenseur	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022								
27	R+2	couloir	CO² 2			ANAF	2016								
28	R+2	salon de coiffure	CO² 2			GLORIA	2021								



FICHE D'IMPLANTATION EXTINCTEUR														
HDL		Bâtiment :		Centre Rééducation Fonctionnel					Technicien		Date :		Nbre extincteurs :	
													58	
N°	N° ANC	Niv.	Emplacement	Type	P F Z	Fic DF	Marque/modèle	Année	Charg Maintenance	Spécialist	Maintenance Additionnelle Approfondie	DECENAL	Panneau (Marquage, P Niveau)	Observations
1	1	R-1	chaufferie	PP 9	PP		GLORIA	2024						
2	2	R-1	chaufferie	PP 9	PP		GLORIA	2024						
3	3	R-1	couloir angle	PP 6	PP		GLORIA	2025						
4	4	R-1	T G B T	CO² 5			ANDRIEU	2016						
5	5	R-1	Local groupe électrogène	PP 6	PP		GLORIA	2024						
6	6	R-1	Local télécom	CO² 2			ANDRIEU	2024						
7	7	R-1	couloir piscine	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2024						
8	8	R-1	filtration piscine	PP 9	PP		GLORIA	2024						
9	9	R-1	extension ascenseur	EPA 9	P		SAFE PRIMA	2025						
10	10	R-1	sous/ station	CO² 2			GLORIA	2020						
11	11	R-1	Magasin	PP 6	PP		GLORIA	2024						
12	12	RDC	kiné unité 5 couloir	CO² 2			ANAF	2018						
13	13	RDC	kiné unité 5 couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2024						
14	14	RDC	Couloir barres parallèles	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2018		2023				
15	15	RDC	COULOIR RADIOLOGIE	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2020		2025				
16	158	RDC	COULOIR RADIOLOGIE	CO² 2			GLORIA	2020						
17	16	RDC	sous escalier hall	CO² 2			GLORIA	2020						
18	168	RDC	CIRCULATION	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2020		2025				
19	17	RDC	Escalier couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2020		2025				
20	178	RDC	CIRCULATION	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2020		2025				
21	18	RDC	CIRCULATION	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2020		2025				
22	188	RDC	COULOIR PARALLELE	CO² 2			ANDRIEU	2024						
23	19	RDC	LOCAL TECHNIQUE EXTERIEUR	CO² 5			ANDRIEU	2020						
24	198	RDC	RDC salle radio	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2024						
25	20	RDC	RDC Barres parallèles	EPA 6	Z	6090	ANDRIEU	2023						
26	21	R+1	restaurant ascenseur	EPA 6	Z	6090	ANDRIEU	2024						
27	22	R+1	salle restaurant	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019		2024				
28	23	R+1	cuisine relais	CO² 2			GLORIA	2011						
29	24	R+1	cuisine relais	CO² 2			ANAF	2016						
30	25	R+1	hall d'entrée fourmiseur	EPA 6	Z	6090	ANDRIEU	2019		2024				
31	26	R+1	local informatique	CO² 2			ANAF	2018						
32	27	R+1	pharmacie	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2024						
33	28	R+1	face ascenseur extension	EPA 6	Z	6090	SAFE PRIMA	2018		2023				
34	29	R+1	salle de réunion	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019		2024				
35	30	R+2	extension fin de couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2020		2025				
36	31	R+2	face ascenseur extension	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2020		2025				
37	32	R+2	ria ch. 220	EPA 6	Z	6090	ANDRIEU	2019		2024				
38	328	R+2	local technique	CO² 2			ANAF	2016						
39	33	R+2	côté salle de soins couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2019		2024				
40	34	R+2	infirmerie	CO² 2			GLORIA	2021						
41	35	R+2	ria face ch. 208	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2022						
42	36	R+3	extension fin de couloir	CO² 2			ANDRIEU	2019						
43	37	R+3	face ascenseur extension	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2019		2024				
44	38	R+3	ria face ch. 220	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2019		2024				
45	39	R+3	côté salle de soins couloir	CO² 2			ANDRIEU	2019						
46	40	R+3	couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2019		2024				
47	408	R+3	fond de couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2024						
48	41	R+3	infirmerie	CO² 2			ANDRIEU	2019						
49	418	R+3	couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2019		2024				
50	42	R+4	extension fin de couloir	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019		2024				
51	43	R+4	face ascenseur extension	EPA 6	P		SAFE PRIMA	2019		2024				
52	44	R+4	ria face ch.414	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2024						
53	45	R+4	infirmerie	CO² 2			GLORIA	2020						
54	46	R+4	couloir	EPA 6	Z	6090	ANDRIEU	2024						
55	47	R+4	face ascenseur	EPA 6	Z	DF	ANDRIEU	2024						
56	48	R+1	salle de rééducation	EPA 6	Z	6090	ANDRIEU	2015		2025				
57	49	R+1	salle de rééducation	CO² 2			ANAF	2025						
58	50	R+1	salle de rééducation	EPA 6	Z	6090	ANDRIEU	2015		2025				

STOCK SUR CRF						
N°	Emplacement	Produit	Capacité	Année	Fabriquant	modele
S1	STOCK S/SOL	CO2	2kg	2023	GLORIA	
S2	STOCK S/SOL	PP	6kg	2023	GLORIA	
S3	STOCK S/SOL	EPA	6L	2023	ANDRIEU	EVOLITE



FICHE D'IMPLANTATION EXTINCTEUR														
HDL		Bâtiment :		EHPAD SECAIL				Technicien		Date :				
										Nbre extincteurs :		60		
N°	N° ANC.	Niv.	Emplacement	Type	P ext int F in Z ext	Fic (m) DF (m) Indicateur	Marque/modèle	Année	Charge Maintenance	Sparklet	Maintenance Additionnelle Approfondie	DECENALTE	Panneau (Manquant, P riures)	Observations
1	1	RDC	administration	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
2	2	RDC	administration	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
3	3	RDC	Onduleur	CO² 2	Z	6090	ANDRIEU	2025						
4	4	RDC	Salle de vie	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
5	4bis	RDC	Salle de vie	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2013		2023				
6	5	RDC	Réfectoire	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
7	6	RDC	Réfectoire	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
8	7	RDC	Réfectoire	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
9	8	RDC	Cuisine	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
10	9	RDC	Cuisine	CO² 2			GLORIA	2020						
11	10	RDC	Cuisine	CO² 2			ANDRIEU	2025						
12	11	RDC	Cuisine	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
13	12	RDC	Vestiaire femme	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
14	13	RDC	Office personnel	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
15	14	RDC	tableau électrique	CO² 5			ANDRIEU	2025						
16	15	RDC	Ascenseur	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
17	16	RDC	Allée camélia	EPA 6	F	6090	EVOLITE	2015		2025				
18	17	RDC	Allée camélia	CO² 2			GLORIA	2022						
19	18	RDC	Allée camélia	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
20	19	RDC	Allée camélia	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
21	20	RDC	Allée camélia	CO² 2			ANDRIEU	2025						
22	21	RDC	Allée coquelicot	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
23	22	RDC	Allée coquelicot	CO² 2			ANDRIEU	2025						
24	23	RDC	Allée coquelicot	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
25	24	RDC	Couloir	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
26	25	RDC	Allée du muguet	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
27	26	RDC	Allée du muguet	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
28	27	RDC	Allée du muguet	CO² 2			ANDRIEU	2025						
29	28	RDC	Allée du muguet	CO² 5			ANDRIEU	2025						
30	29	RDC	Place du village	EPA 6			ANDRIEU starmousse	2025						
31	30	RDC	Allée des violettes	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
32	31	RDC	Allée des violettes	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
33	32	RDC	Allée des violettes	CO² 2			ANDRIEU	2025						
34	33	R+1	Allée des myosotis	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
35	34	R+1	Allée des myosotis	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2021		2025				
36	35	R+1	Allée des myosotis	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
37	36	R+1	Allée des myosotis	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
38	37	R+1	Allée des myosotis	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
39	38	R+1	Allée des myosotis	CO² 2			ANDRIEU	2025						
40	39	R+1	Allée des myosotis	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
41	40	R+1	Allée des myosotis	CO² 2			ANDRIEU	2017						
42	41	R+1	TE Allée des myosotis	CO² 2			ANDRIEU	2025						
43	42	R+1	Allée des jonquilles	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
44	43	R+1	Allée des jonquilles	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
45	44	R+1	Allée des jonquilles	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
46	45	R+1	Allée des jonquilles	CO² 2			ANDRIEU	2025						
47	46	R+1	Allée des jonquilles	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
48	47	RDC	Stockage	EPA 6	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
49	48	R-1	Garage	EPA 9	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
50	49	R-1	Archives	EPA 9	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
51	50	R-1	Atelier	PP 6	PP		EVOLITE	2015		2025				
52	51	R-1	Chaudière	PP 9	PP		EVOLITE	2015		2025				
53	52	R-1	Chaudière	CO² 2			ANDRIEU	2025						
54	53	R-1	Vide sanitaire	EPA 9	Z	6090	EVOLITE	2015		2025				
55	54	RDC	Groupe électrogène	CO² 5			ANDRIEU	2025						
56	55	RDC	Groupe électrogène	CO² 5			ANDRIEU	2025						
57	56	R+1	Local onduleur	CO² 2			ANDRIEU	2025						
58	57	R+1	TE Allée des myosotis	CO² 2			ANDRIEU	2025						
59	58	R+1	Allée des myosotis	CO² 2			ANDRIEU	2025						
60	59	R+1	Allée des jonquilles	CO² 2			ANDRIEU	2025						



III-3.2 LISTING DESENFUMAGE NATUREL

Bâtiment	N°	Désignation	Type
CRF	1	Escalier principal – 2 châssis Façade HALL D'ACCUEIL	Pneumatiques
		Escalier principal HALL D'ACCUEIL	Coffret commande
	2	Escalier principal – 2 châssis façade Pallier 1er étage	Pneumatiques
		Escalier principal Pallier 1er étage	Pneumatique
	3	Escalier central – 2 châssis façade	Pneumatiques
		Escalier central	Treuil
	4	Escalier salle activité - Exutoire	Treuil
		Escalier salle activité	Treuil
EHPAD ROUY/ CSG	1	ATRIUM central - Exutoire	Treuil
	2	ATRIUM central - Exutoire	Treuil
	3	ATRIUM central - Exutoire	Treuil
	4	ATRIUM central - Exutoire	Treuil
	5	COFFRET COMMANDE RDC	Pneumatiques
	1	Escalier ROUY - Exutoire	Treuil
		Escalier ROUY - commande	Pneumatique
	2	Escalier CSG - Exutoire	Treuil
		Escalier CSG - commande	Pneumatique
EHPAD N. Sécaïl	1	Exutoire	Pneumatiques
	2	Exutoire	Pneumatiques
	3	Exutoire	Pneumatiques
	4	COFFRET COMMANDE O/F	Pneumatiques
	1	Escalier Principal - Exutoire	Treuil
		Escalier Principal - commande	Pneumatique